VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-25

LE VENDREDI 23 MAI DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M Philippe BEUGNON, M Romuald SEITE, M David Le GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD

SECRETAIRE : Mme Isabelle Lépicier-Caputo

date de convocation :	23/05/2025	nombre de conseillers :	
date d'affichage :	16/05/2025	en exercice :	14
		présents :	11
		votants :	13
		quorum :	8

PROCURATIONS :
M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL
Mme Flore GAMBIER donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

EXCUSE
M. Thierry GARDIE

SUBVENTION COMMUNALE POUR LES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

Madame le Maire explique aux conseillers les modalités concernant la carte de transport scolaire pour la rentrée 2025/2026 et rappelle les deux formules d'abonnement existantes ainsi que le taux de participation de la commune :
Carte Optile : 142,93 €, la participation de la commune est de 42,90 € correspondant à un peu plus de 30% du montant de la carte.
Carte IMAGINE'R: participation de la commune 42,90 € correspondant à 30 % du coût de la carte Optile, à déduire du montant de la carte Imagine'R.
En outre, il est indiqué que :

- la carte Optile ne s'adresse qu'aux primaires, collégiens et lycéens boursiers de moins de 18 ans (voir conditions générales TRANSDEV VEXIN)
- La participation de la commune ne vaut que pour les collégiens et lycéens boursiers habitant Vétheuil
- Les dossiers de demande de cartes Optile ou Imagine'R seront à retirer en mairie, pour les personnes qui ne les auraient pas reçus
- Les formulaires doivent obligatoirement être visés par la mairie. Il n'y aura pas de remboursement a posteriori
- Par ailleurs, le conseil rappelle que le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

Il est précisé que Transdev restructure son réseau pour janvier 2026. Des évolutions sont attendues concernant les titres de transport scolaire.
Ainsi il faut noter que Transdev recommande d'orienter les élèves vers le forfait ImagineR plutôt que vers la carte Optile en raison d'une équivalence sur plusieurs lignes du nouveau futur réseau, précisant

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-219506516-20250523-2025_25-DE

que le forfait Imagine R plus élevé est justifié par les avantages associés. Cependant la commune tempère ces explications dans la mesure où le service de transport est aujourd'hui assez limité dans notre commune et qu'on peut craindre que les élèves ne puissent bénéficier des offres indiquées faute de transport suffisant.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal
Approuve ces mesures proposées à l'unanimité et dit que les crédits sont inscrits au budget 2025

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

MAIRIE DE VETHEUIL (VAL D'OISE)

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 30/05/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le 30/05/2025
Publié le : 30/05/2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication

REÇU EN PREFECTURE
le 30/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-219506516-20250523-2025_25-DE